

## COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS

Du 28 avril 2014

Convocation du 16 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, Président du Conseil d'administration ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Président, Mme DUBREUX Sylvie, Mme LESPINASSE Renée, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, M. HAZARD Jules-Claude, M. SILLANI Jean-Pierre, M. LEMOINE Jean-Claude membres du conseil d'administration.

Absents excusés : M. DROUSIE Jean-Pierre, M. LALOU Laurent, membres du conseil d'administration.

#### **-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration

-adopte le compte administratif pour l'exercice 2013 du CCAS dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Section de fonctionnement : 1 283.81 € en recettes  
1 093.95 € en dépenses

Solde excédentaire 189.86 €

#### **-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

#### **-AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Le conseil d'administration du C.C.A.S constate que :

-le résultat cumulé excédentaire en fonctionnement de l'exercice 2013 est de 1 884.42 € et décide d'affecter ce résultat au B.P 2014, en excédent de fonctionnement.

-le résultat cumulé excédentaire en investissement de l'exercice 2013 est de 95.73 € et décide d'affecter ce résultat au B.P 2014, en excédent d'investissement.

### **- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Suite à l'exposé du président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-vote le budget primitif 2014 du CCAS comme suit :

Fonctionnement : Dépenses=Recettes soit 3 225.42 €

Investissement : Dépenses=Recettes soit 95.73 €

### **- PARTICIPATION CENTRE AERE 2014**

Le Conseil d'administration

-décide d'attribuer une aide de 10 € par jour et par enfant habitant au village qui participe au cours des vacances scolaires à un des centres aérés organisé par les communes de FERRIERE LA PETITE ET SOLRE LE CHATEAU pour le mois de juillet 2014 et l'association BEUGNIES Loisirs Jeunesse pour le mois d'août 2014.

-dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 du CCAS ;

et

-autorise le Président, à signer les protocoles d'accord avec les communes de FERRIERE LA PETITE , SOLRE LE CHATEAU et l'association BEUGNIES Loisirs Jeunesse.

Jean LEVEQUE  
Président du CCAS